



que faire?mais que faire?je suis perdue.....

Par **taylor2008**, le **28/11/2011** à **04:42**

njour,

ma situation est tres complexe et j'epsere que quelqu'un pourra m'eclairer.

j'ai un petit garçon de 4 ans 1/2 et on ne peut pas dire qu'il ait bien commencé sa vie en effet,ma grossesse a été un enfer psychologique,du au harcèlement et aux insultes de son pere et de sa nouvelle compagne(aujourd'hui son epouse,nous nous sommes separés pdt ma grossesse)

en 3 ans 1/2,celui ne l'a vu qu'une dizaine de fois,malgré le 1er jugement en 2008 qui lui accordait un droit de le prendre un samedi apres midi sur 2 jusqu'a ses 1 ans puis un week end sur 2(il n'est venu que deux fois)

le 2eme jugement en 2010,lui a acordé seulement un droit de visite un samedi par mois dans un point de rencontre.j'y suis allée,pas lui

il faut savoir que sa femme est sterile et qu'elle m'en veut a mort,qu'elle passe son temps a m'espionner via le net et que des qu'elle se fait attraper,celui ci disparaît de la vie de mon fils pdt des mois

en avril dernier,son pere a emis lenvie de revoir son fils,mais pas en point rencontre.au debut g refusé mais pour le b ien etre de mon fils,j'ai accepté (nous habitons tous les deux dans le loir et cher et a present nous sommes dans l'ain et le point rencontre est celui du loir et cher) tout se passait bien,il venait le vir un samedi sur deux en ma presence,puis il le prenait pour la journée.et quand mon fils a demandé d'aller dormir chez son père,j'ai accepté.le 5 novembre dernier,il a passé le week end la bas tout s'est bien passé selon mon fils et je le crois.

il ya une dizaine de jours,une amie m'a prevenu que la belle mere de mon fils avait trouvé mon mot de asse facebook;et qu'elle allait regulièrement sur mon compte afin de lire ce que je pouvais ecrire et imprimer tout ce qu'elle pouvait...cela fait des années que celle ci me pourri la vie.elle me tiens responsable de sa sterilité!!et jalouse mon fils....(elle a meme fait un site quand mon fils etait bébé ou elle parle quelle voudrait me tuer et que si elle avait pu,elle aurait tout fait pour que je perde mon enfant,j'en ai d'ailleurs gardé une trace)

quand j'en ai parlé a son père,il m' dit qu'il allait verifier et depuis,plus de nouvelles.

le 18,mon fils l'a attendu ,en vain.quand je lui ai telephoné,il ma dit quil ne viendrait pas.et quand il ma dit quil viendrait la semaine suivante(le 26),j'ai accepté malgré le fait que je nai aucune confiance en son epouse...mais mon fils l'a de nouveau attendu pour rien

mon fils ny comprends rien,et moi je suis mal a l'aise vis a vis de lui

que puis je faire?puis je le dechoir de ses droits ou le fait que je lui ai laissé mon fils sans l'accord dun juge jouera contre moi?

de plus,depuis 2008;il paye 80 euros de pension,et celle ci na jms augmenté malgré la revalorisation a chaque 1er janvier demandé par le juge.il me doit aussi les mois doctobre et de novembre!puis je reclamer l'argent des revalorisations?

je suis desole de vous ennuyer avec cette situation mais je ne sais plus vers qui me tourner cordialement;

Par **Claralea**, le **29/11/2011 à 23:07**

Bonsoir,

Pour le calcul de la réévaluation de la pension, il faut vous munir du jugement.

Ensuite, vous allez sur ce site <http://www.service-public.fr/calcul-pension/index.html> et vous cliquez sur "le cas B" (au centre).

Vous repondez au question et il vous donnera le montant de la reevaluation.

Vous n'aurez plus qu'à calculer ce qu'il vous doit (je pense que ça fait environ 70 euros depuis 2008). Ensuite, vous allez avec votre jugement chez un huissier et vous demandez à ce que les arriérés, plus les mois d'octobre et de novembre soient saisis sur son salaire, c'est une saisie directe. Vous n'aurez pas à payer les frais d'huissier, ce sera lui qui les paiera

Il faudra à nouveau saisir le JAF pour une augmentation de la pension alimentaire puisque vous avez toujours votre fils à charge, meme les week end. Pour le droit de visite, ce n'est pas grave si vous avez laissé votre fils voir son père un peu plus, au contraire, ça prouve que vous ne vous opposez pas à leur relation

Pour votre facebook, vous changer vos codes evidemment, si vous ne l'avez pas deja fait